

Édito



La problématique territoriale a, de tout temps, concerné l'école. La volonté de la III^{ème} République d'uniformiser l'offre de l'école primaire, dans un formidable effort, impliquant l'Etat, les départements et les communes, est là pour en témoigner.

Dans le même ordre d'idée, le souci de faire découvrir «*la petite patrie*», de faire connaître aux enfants, dès leur plus jeune âge tout à la fois les richesses et diversités du territoire national (qu'on se souvienne du «*Tour de France par deux enfants*»), comme les ressources pédagogiques, naturelles et culturelles de leurs propres terroirs, ne s'est jamais démenti, témoignant déjà de cette préoccupation de prendre en compte une grande diversité géographique.

Observons d'ailleurs, à cet égard, qu'il n'est pas certain qu'il y ait aujourd'hui même plus de différence entre un enfant venu du bout du monde et intégrant l'école publique qu'entre un petit parisien, un petit auvergnat ou un petit breton intégrant cette même école voilà de cela bientôt un siècle et demi.

Nonobstant, de nos jours, au sein d'un même département il est possible de rencontrer des niveaux de difficulté scolaire fort différents et ce en lien avec l'inégalité territoriale. On peut même dire qu'à cet égard, tous les milieux sociaux sont peu ou prou concernés. Il y a certes les grandes fractures entre zones de «*l'entre soi contraint*» et terres de «*l'entre soi choisi*», entre zones urbaines et zones rurales isolées. Mais il est aussi des zones accueillant des néo-ruraux –non nécessairement défavorisés d'un point de vue économique– mais qui, soumis à des mouvements pendulaires ne peuvent accompagner leurs enfants comme ils le souhaitent. Par ailleurs, en matière de difficulté scolaire et sociale il est des quartiers de révolte et d'explosion sociale que l'on pourrait sinon opposer, à tout le moins différencier de ceux de l'implosion sociale tant l'attrition et le repli liés à la désindustrialisation a pu être traumatisant.

En regard de ces réalités, la réduction très sensible du temps scolaire, un élève du primaire en 2021 se voit, au cours de son cursus, dispenser une année d'enseignement en moins que son homologue scolarisé en 1950, a pu venir accroître les écarts en matière d'offre éducative et culturelle.

Ajoutons à cela, l'évolution des politiques de décentralisation, la part augmentée du temps « libéré » dans l'éducation des enfants, «*l'étanchéité*» accrue entre l'univers du travail et les mondes de l'enfance et de l'adolescence, le rôle de la fracture numérique quand déferle l'offre d'un flux formidable d'informations délivrées par internet et les réseaux sociaux, et nous aurons un tableau de tout ce qui, aujourd'hui vient augmenter la réalité, vécue ou ressentie, des inégalités territoriales.

Mouvement d'éducation populaire, nous ne pouvons ignorer ces mutations. Les PEDT se voulaient une réponse à ces problématiques nouvelles. L'égalité d'accès à un service public dont l'ambition est de former les citoyens, est remise en cause du fait de ces réalités diverses.

Parce que cette situation pose la question démocratique de l'égal accès au savoir, à l'éducation et à l'insertion dans l'espace de la citoyenneté républicaine, nous nous proposons de consacrer un numéro de notre publication à ces questions. ■

Rémy SUEUR,

président de la Fédération des Aroéven 2014-2020